

lui être versé par lequel il réparera sa machine épuisée et pourra ainsi continuer l'œuvre commencée.

Toutefois, à raison de l'essence même de la justice qui exige l'équivalence entre les choses échangées, le salaire ne devra pas être déterminé d'une manière provisoire seulement, mais devra être le vrai prix du travail, car autrement il n'y aurait plus d'égalité entre le travail effectué et le prix payé, et partant, la justice qui les unit serait lésée. C'est pourquoi, consciencieux d'observer les règles de cette justice, l'ouvrier et le patron en viendront à une entente par laquelle ils fixeront un juste salaire, et le vrai prix du travail reposera dès lors sur le pacte établi entre eux.

Il devra, en outre, reposer sur l'estimation commune. En effet, si les objets échangés tirent leur valeur de ce qui les constitue intrinsèquement et extrinsèquement, le travail de l'ouvrier prendra de même sa valeur des causes qui le produiront et des circonstances qui l'entoureront, et, pour mériter le vrai prix qui lui sera dû, devra par conséquent se régler d'après l'échelle que forment les inégalités professionnelles. Et c'est ainsi que pour un apprentissage long et coûteux, le salaire pour être juste et vrai, devra contenir l'amortissement des sommes dépensées pour l'apprentissage. De même, les risques et les inconvénients d'un genre particulier de travail influeront sur le juste salaire proprement dit.

Un mineur, par exemple, exposé à de grands dangers, ne devra-t-il pas rationnellement et justement être plus payé que le cultivateur qui travaille avec sécurité dans un milieu salubre, et à la lumière du soleil ? Est-ce que l'apprenti typographe peut rationnellement et justement être mieux rétribué que celui qui sait son métier ? Et cela, quand même cet apprenti appartiendrait à toutes les unions imaginées et imaginables de l'Amérique et d'ailleurs ? Cela va de soi. Oh ! j'aurais ici un magnifique cas, bien réel, bien probant surtout, à vous exposer, celui d'une petite grève provoquée par une grande union chez d'humbles travailleurs. Vous y verriez ce que peut faire la "force des chiffres" quand un grand sens pratique sait les faire valoir. Ce sera pour plus tard.

Je vous disais tout à l'heure que les risques et les inconvénients d'un genre particulier de travail peuvent influencer sur le juste salaire. De même la confiance et la responsabilité nécessaires dans certaines professions, l'estime ou la